

**COMMUNE DE LA CHAPELLE CHAUSSEE**

**Canton de Montauban de Bretagne**

**Arrondissement de RENNES**

**Réunion du conseil municipal du 21 février 2022**

*Le vingt et un février deux mille vingt deux à 20h00 s'est réuni le Conseil Municipal sous la présidence de Pascal PINAULT Maire.*

***Etaient présents :*** P. PICHOUX – DE LA VILLEON L.- BUAN J.M.- JANVIER C. (adjoints)- F. GLOAGUEN (Conseiller délégué) – Mmes LEMEUX M. – BROUSSIN E.- POLET V. – Ms SEVIN A.- SIMON L.- RUDELLE A.

***Absent excusé :*** ALIX J.L.

***Absentes :*** NOURRISSON I. – MAURY A.

***Procuration***

*M Jean-Luc ALIX a donné procuration à M. Antoine SEVIN*

***Date de la convocation :*** 15 février 2022

**ZONE D'AMENAGEMENT CONCERTEE**

*La rencontre avec VIABILIS est reportée à la prochaine réunion qui aura lieu le lundi 14 mars prochain à 19h30*

*Jean-Marc BUAN adjoint, informe qu'une exposition de panneaux de la ZAC est mise en place à compter du 28 février jusqu'au 14 mars 2022, afin de présenter le projet à la population.*

*Il fait part de l'avancée du projet entre autres la participation qui sera versée à la commune dans le cadre du dossier de réalisation. Il est proposé la répartition suivante*

*2023 : participation pour l'extension du centre social/AFEL*

*2024 : Participation salle association dans l'ancien atelier salle sports*

*2025 : participation à la construction de la future cantine*

*La réflexion est lancée sur cette répartition.*

*Les travaux débuteraient au printemps 2022 avec mise en commercialisation d'ici la fin de l'année.*

*Le dossier de réalisation sera présenté lors du prochain conseil municipal.*

**DELIB.20220201**

**Approbation procès-verbal du Conseil Municipal du 10/01/2022**

Après avoir vérifié que le quorum était atteint, Monsieur le Maire invite les conseillers municipaux présents lors de la séance du 10 janvier 2022, à se prononcer sur la rédaction du compte-rendu.

A l'unanimité les conseillers municipaux présents lors de la séance adoptent la rédaction du procès-verbal du 10 janvier 2022.

**Delib20220202**

**Nomination secrétaire de séance**

Monsieur le Maire adjoint propose la nomination Monsieur Arnaud RUDELLE, secrétaire de séance.  
Après délibération, à l'unanimité des membres présents  
Le Conseil Municipal désigne Arnaud RUDELLE, Secrétaire de séance.

**DELIB20220203**

**Compte administratif 2021**

*Monsieur PINAULT Pascal Maire s'absente lors du vote du compte-administratif*

**M Patrick PICHOUX Adjoint présente le Compte-Administratif 2021 dressé par M Le Maire de LA CHAPELLE CHAUSSEE**

Soit le résultat suivant

	PREVU	REALISE
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	927 903 €	877 632,60 €
RECETTES DE FONCTIONNEMENT	927 903 €	1 051 014,73 €
RESULTAT		173 382,13 €
EXCEDENT ANTERIEUR REPORTE		23 969 €
	<b>EXCEDENT</b>	<b>197 351,13 €</b>
DEPENSES INVESTISSEMENT	604 336,08 €	404 719,10 €
RECETTES INVESTISSEMENT	604 336,08 €	499 509,33 €
RESULTAT		94 790,23 €
EXCEDENT ANTERIEUR REPORTE		150 235 €
	<b>EXCEDENT</b>	<b>245 025,31 €</b>

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal

Approuve le compte administratif 2021 dressé par M le Maire de la CHAPELLE CHAUSSEE

Propose d'affecter 150 000 € en section d'investissement (art 1068)

Donne pouvoir au Maire pour affecter cet excédent au budget primitif 2022.

Constata l'excédent d'investissement d'un montant de 245 025.31 € repris au compte 002 du budget primitif 2022.

**DELIB20220204****COMPTE DE GESTION 2021 DRESSE PAR LE RECEVEUR MUNICIPAL**

Monsieur le Maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur et que le conseil municipal ne peut valablement délibérer sur le compte administratif du maire sans disposer de l'état de situation de l'exercice clos dressé par le receveur municipal.

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2021 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2021, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures, Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées, Après en avoir délibéré, le conseil municipal,

**Approuve le compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2021.** Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

**DELIB20220205****Subventions aux associations 2022**

Mme Cécile JANVIER adjointe, présente les propositions d'attributions de subventions pour l'année 2022 soit

Associations	Subvention 2022 Propositions	Décision
Comité des fêtes	1 000 €	1 000 €
Volley-ball	600 €	600 €
Club de la bonne humeur	250 €	250 €
Père Léon	700 €	700 €
Chapelle bien chaussée	450 €	450 €
BZH NET	80 €	80 €
A.C.C.A.	400 €	400 €
A.P.E.	600 €	600 €
Foot-ball	500 €	500 €
Culture et Patrimoine	650 €	650 €
CATM	200 €	200 E
Organistes Tinténiac	50 €	50 €
Ecole Privée	50€ par élève pour les séjours	50 €/ élèves de la commune
Arbre de Noël	8.50 €/enfant	8.50 €/élève scolarisé dans chaque école publique et privée
Sorties scolaires	225€/classe	225 €/classe dans chaque école
Piscine pour les 2 écoles	Selon le coût de l'activité	La commune prendra en charge l'activité piscine pour chaque école.

Après délibération,

- Le Conseil Municipal décide d'inscrire au budget primitif la dépense au budget primitif 2022.
- Dit qu'il sera demandé à l'association BZH NET une animation communale.
- Dit que la subvention attribuée à l'association de football sera versée après l'assemblée générale, si l'association est maintenue.

#### **Delib20220206**

##### **Jeux coulée verte : choix prestataire**

Présenté par Frédéric Gloaguen, Conseiller Délégué.

Des jeux situés dans la coulée verte ont besoin de réparation suite au passage de la société DEKRA. Il est nécessaire de procéder à des réparations ou changement de structures si celles-ci ne sont pas réparables. Une commission s'est réunie depuis un an et a décidé de changer certains jeux.

Différents prestataires ont été consultés par la commission. Le devis de la société KOMPAN est retenu pour un montant de 28 298.40 € TTC et proposé au Conseil Municipal. Il comprend l'achat de trois jeux qui remplaceront des jeux obsolètes dans la coulée verte.

Après délibération :

Le Conseil Municipal accepte le devis de la société KOMPAN pour un montant de 28 298.40 € TTC

Donne pouvoir à M le Maire pour signer le devis présenté

Dit que cette dépense sera prévue au budget primitif 2022.

Jean-Marc BUAN, adjoint remarque que l'enquête sur le sinistre n'est toujours pas résolue, qu'en est-il de l'enquête criminelle, nous n'avons aucun retour de la gendarmerie. Il tient à souligner son mécontentement et demande une relance du dossier auprès de la gendarmerie.

#### **DELIB20220207**

##### **Fixation des tarifs pour 2022**

M Le Maire propose de reconduire les tarifs en vigueur pour l'année 2022 soit

a) Cantine : reconduction du prix du repas selon le marché en vigueur

Grammage 3 2.50 € - grammage 4 : 2.62 € - grammage 5 : 3.28 €

a) <u>TARIF SALLE COMMUNALE</u>				
	Habitants /commune	Habitants/ commune	Hors commune	Hors commune
	1 <sup>ère</sup> salle	Les 2 salles	1 <sup>ère</sup> salle	Les 2 salles
<b>Un jour</b>	150 €	220	280 €	380 €
<b>Week-end</b>	220 €	290 €	380 €	480 €
<b>Vin d'honneur</b>		30 €		40 €
<b>Vaisselle</b>		30 €		30 €

**Caution demandée : 800 €/jour de réservation si les deux salles sont réservées : 1000 €**

Un chèque de réservation de 30% sera demandé et encaissé en cas d'annulation  
Autorisation de griller : l'autorisation sera donnée sous réserve de protéger le sol du parking. En cas de dégradations, un forfait de 200 € sera demandé au titre du dédommagement.

<b>b) Location matériel</b>	
Tables avec tréteaux	2 €
Banc	2 €

c) Tarif adhésion des familles à la médiathèque : 10 €/famille hors commune, hors réseau des bibliothèques du Pays de Bécherel et habitants de Rennes Métropole.

d) Tarifs photocopies : proposition gratuité car l'encaissement est difficile par numéraire

e) Droit de place

- Marchand permanent : 35 €/trimestre avec électricité  
20 €/ trimestre sans électricité
- Marchand occasionnel : 20 €

f) Cimetière

➤ Tarifs concessions cimetière :

30 ans 150 €

50 ans 250 €

➤ Tarifs columbarium

15 ans 900 €

30 ans 1 000€

50 ans 1 100 €

Après délibération le Conseil Municipal

Reconduit pour l'année 2022 les tarifs en vigueur cité ci-dessus.

## **DELIB20220208**

### **Charges de fonctionnement des écoles auprès des communes riveraines**

Frédéric GLOAGUEN présente le coût de fonctionnement de l'école publique calculé à partir du compte administratif 2021.

Les charges de fonctionnements de l'école s'élèvent globalement à 147 30431 €, pour un nombre d'élèves au 1<sup>e</sup> janvier 2022 de 166 élèves dont 57 maternelles et 109 primaires. Soit un coût par élève à :

Coût élève en maternelle : 1 752.74 €

Coût élève en primaire : 434.85 €

La répartition des charges de fonctionnement auprès des communes ne disposant pas d'école sur leur territoire est la suivante :

Commune de Les Iffs : 5679.73 €

Commune de St Briec des Iffs : 8315.49 €

Commune de St Gondran : 12 894.73 €

Commune de St Symphorien : 434.85 €

Sachant que pour les familles en garde alternée, la répartition se fera à hauteur de 50% par commune de domicile.

Après délibération le Conseil Municipal :

Approuve le coût des charges de fonctionnement de l'école publique et la répartition proposée pour l'année 2022.

Donne pouvoir au Maire pour procéder au recouvrement de ces charges de fonctionnement auprès des communes concernées.

#### **DELIB20220209**

##### **Participations 2022 à l'école publique du Chemin Neuf**

M le Maire propose d'inscrire au Budget primitif 2022 les dépenses suivantes :

Article 6067 Fournitures scolaires école publique = 7 650 €

Article 65741 Arbre de Noël proposition 8.50 €/élève = 1 411 € (versée à l'APEP DU CHEMIN NEUF)

Article 65741 Sorties de fin d'année scolaire : 225 €/classe = 1575 € (versée à l'APEP DU CHEMIN NEUF)

Le Conseil Municipal après délibération :

Approuve les propositions ci-dessus et décide de les inscrire au Budget Primitif 2022.

#### **DELIB20220210**

##### **Participation aux charges de fonctionnement de l'école privée 2022**

M le Maire présente les participations attribuées à l'école privée pour l'année 2022.

La répartition se fait à partir du coût de fonctionnement de l'école publique soit :

- Maternelles : 1752.74 x 10 élèves = 17 527.36 €
- Primaires : 434.85 x 21 élèves = 9 131.80 €

Total **26 659.15 €**

A laquelle se rajoutent les subventions facultatives

- Arbre de Noël 8.50€ x 46 élèves = 391 €
- Sorties de fin d'année 225 €/classe = 450 €
- Voyage scolaire : nombre d'élèves Chapellois participant 50€ x 31 = 1550 €
- Animation piscine (versée sous réserve de sa mise en place cette année) estimation 1 600 € (montant à confirmer par l'école)  
Coût global charges 2022 à verser au RPI = **30 650.15 €**

Le Conseil Municipal après délibération

Décide d'inscrire la somme de 30 650.15 € au budget primitif 2022.

**DELIB20220211****Étude faisabilité commerces par la CCI ILLE ET VILAINE**

Jean-Marc BUAN Adjoint rappelle que dans le cadre de la convention de portage foncier auprès de Rennes Métropole, il est demandé de réaliser une étude de projet sur le bâti acquis par le service foncier, de plus, la commune souhaite améliorer l'offre commerciale avec l'acquisition de nouveaux bâtiments en centre bourg. La Chambre de Commerce et d'Industrie peut réaliser une étude de faisabilité et d'analyse locale pour plusieurs projets sur la commune :

- faisabilité économique de l'ouverture d'un commerce (ex bar- tabac – restaurant) =2400 €
- projet épicerie = 900 €
- réflexion sur le développement commercial centre bourg = 1000 €
- option 1 enquête clientèle sur les attentes habitants = 3 600 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

Retient les études suivantes :

-L'étude de faisabilité et analyse locale pour plusieurs projets sur la commune pour un montant de 2 400 € TTC

Et réflexion sur le développement commercial de la commune pour un montant de 1200 € TTC

- Sollicite une subvention du Département et de l'Etat dans le cadre de la dynamisation des centres bourg et la DSIL

**DELIB20220212****SIPE - diagnostic champs de l'action sociale et des familles CAF**

La CAF a modifié les relations contractuelles avec les collectivités locales et le SIPE petite enfance.

Les contrats enfance vont être remplacés à compter du 31/12/2022 par des Conventions Territoriales Globales (CTG), afin de développer l'action de la branche famille de la CAF, d'avoir une plus grande lisibilité de ses actions de soutien auprès des associations. Les CTG visent à être plus cohérentes avec les politiques locales et entendent conduire à une plus grande coordination des actions. Dans cette perspective, un diagnostic de territoire partagé s'avère au préalable indispensable. Coût de la prestation 15000 €, avec prise en charge par la CAF de 50% et répercussions au prorata du nombre d'habitants soit pour la Chapelle Chaussée 8.20%

Le Conseil Municipal après délibération :

Considérant la mise en place de Conventions Territoriales Globales et la nécessité de réaliser un diagnostic de territoire partagé au sein du S I P E , accepte de lancer ce diagnostic de territoire et de participer au prorata du nombre d'habitants au coût du diagnostic.

**DELIB20220213****Encaissement remboursement sinistre multisports**

Groupama va procéder à l'indemnisation du sinistre au multisport skate parc soit 36846.88 €. Il est nécessaire d'autoriser le Maire à procéder à l'encaissement.

Après délibération :

Le Conseil Municipal autorise M le Maire à procéder l'encaissement par l'assurance Groupama du sinistre survenu au multisport, soit un encaissement d'indemnisation de 36 846.88 €

Frédéric GLOAGUEN informe le Conseil Municipal d'un devis pour un skate park en béton mais le devis trop élevé (36 880 € HT) et n'a pas été retenu par la commission. Il a donc été décidé de valider le premier devis de réparation.

### **ECODO lancement étude diagnostic consommation d'eau**

Eau du Bassin Rennais propose aux collectivités la réalisation d'un diagnostic de leurs équipements communaux. Le diagnostic comprend un inventaire des principaux postes de consommation, une formation à l'autodiagnostic et des solutions pour que la commune puisse réaliser des économies d'eau. Les travaux d'économie d'eau sont éligibles au fond de subvention ECODO (30% des travaux) pour l'installation de matériel hydro-économe ou la mise en place d'une cuve de récupération d'eau de pluie.

### **Voltalis**

Rennes Métropole, dans le cadre des objectifs de la transition énergétique, propose à la commune d'autoriser l'entreprise VOLTALIS à mettre à disposition des habitants un boîtier connecté visant à suivre ses consommations électriques. Le boîtier sera mis chez les habitants qui le souhaitent gratuitement.

## **DELIB20220214**

### **Rapport sur le service et le prix de l'assainissement- Rennes métropole**

M Le Maire présente le rapport annuel 2021 sur le service et le prix de l'assainissement sur Rennes Métropole, conformément à l'article D2224-3 du code Général des Collectivités Territoriale.

Une note synthétique est présentée, le dossier complet transmis par messagerie au Conseil Municipal

Nombre d'habitants : 461 166

Nombre de station d'épuration : 25

Nombre d'abonnés : 179 364

Nombre m3 d'eaux usées traitées : 27

Tarif cible :162 €/m3 (pour 120 m3 soit 1.35 € par m3

La chapelle Chaussée : prix en 2020 pour 120 m3 : 1.71 €/m3=205.07 € TTC

Le Conseil municipal, après délibération

Prend acte du rapport annuel 2021 sur le service et le prix de l'assainissement sur Rennes Métropole.

## Questions diverses

### Embellissement rue de Brocéliande :

Laure de la Villéon fait part au Conseil Municipal que des travaux d'embellissement du bourg sont en cours. Des massifs de fleurs ont été réalisés en entrée d'agglomération et rue de Brocéliande.

### Petits travaux école

Des travaux de réparation de la fresque sous l'auvent doivent être réalisés par les agents techniques avant qu'elle ne se dégrade. La poignée de la porte est également à réparer. L'agent technique va être prévenu.

La réparation des massifs d'arbustes dans la cour de l'école est en cours.

Des graffitis doivent être enlevés sur l'abribus à côté de la cour de l'école

### Tourisme Rennes

L'office du Tourisme de Rennes organise une visite guidée de notre centre bourg le 5 mars. Un petit pot sera offert en fin de journée pour les participants. Le coût pour la collectivité sera de 135 €

### Terrain rue de Brocéliande.

Dans le cadre de l'achat d'une petite parcelle rue de Brocéliande, un cabanon doit être enlevé, Jean-Marc BUAN propose de créer un groupe d'élus pour le démolir le samedi 12 mars prochain.

### Réflexion sur l'ancienne boulangerie

Une étude a été menée par Archipel Habitat sur l'aménagement de cellules commerciales et appartements à l'étage. Mais le coût de la rénovation s'avère trop cher pour l'organisme d'HLM. Une estimation du prix de vente de la bâtisse a été réalisée par l'agence Crespel. Quid de son devenir ? la réflexion est lancée.